

Des zones humides à Praz-sur-Arly ?

La commune de Praz-sur-Arly est située en tête de bassin versant de l'Arly. De par son réseau hydrographique important et ses nombreuses sources et zones humides, le territoire communal constitue un véritable « château d'eau ».

L'inventaire départemental des zones humides fait état de 72 zones humides sur la commune, qui couvrent une superficie totale de près de 100ha, soit 4,38% du territoire communal.

Ces zones sont alimentées par les réseaux d'eau souterrains, via des zones de sources, et par des ruissellements diffus de surface. L'origine de ces apports, la topographie locale et le substrat conditionnent le type de végétation. Ainsi, les parties basses de la commune sont majoritairement composées de prairies humides, alors que sur les secteurs d'altitude se développent majoritairement des bas marais et tourbières. Quelques mares sont également présentes de manière dispersée.



Un plan d'actions en faveur des zones humides

Depuis début 2017, un plan d'actions en faveur de la préservation des zones humides est opérationnel sur l'ensemble du territoire communal.

Cette démarche, initiée de manière volontaire par la commune, avec l'appui technique d'Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, et du Syndicat mixte du bassin versant de l'Arly, et en concertation avec acteurs du territoire, vise à intégrer la préservation des zones humides aux politiques d'aménagement et aux activités économiques du territoire.



Visite de terrain avec des élus, techniciens et agriculteurs de la commune © Asters, 2017

Parmi les actions mises en œuvre, citons à titre d'exemple :

- Une **sensibilisation** des acteurs du territoire - personnel technique du domaine skiable, agriculteurs, personnel communal, entreprises de travaux publics (...) - via des journées d'information, des visites de terrain, des réunions (...) sur l'intérêt de préserver ces milieux, et d'anticiper leur prise en compte en amont des travaux d'aménagement. Le but de la démarche est de respecter le principe d'évitement, c'est à dire de préserver les milieux de toute atteinte directe (destruction) ou indirecte (modification des conditions d'alimentation en eau, par exemple).

La population locale est informée de la démarche par le biais de plusieurs canaux d'information : site internet, bulletins municipaux, programme d'animation en lien avec l'Office du tourisme (sorties de terrain, conférences, exposition), panneaux d'information (...). Un programme pédagogique sera également élaboré en lien avec l'école des Eterlous.



Animations sur les zones humides proposées dans le cadre de la fête de l'alpage © Office du tourisme de Praz-sur-Arly, 2017

- Une **adaptation des pratiques agricoles** : réaménagement de zones d'abreuvement, mise en place de pratiques de fauches tardives avec exportation de la matière fauchée. Elaborées en lien avec des agriculteurs volontaires, ces mesures permettent de maintenir les milieux ouverts, et d'offrir des conditions favorables à la conservation d'espèces d'intérêt.
- Des **travaux de restauration** : actuellement à l'étude, ils seront mis en œuvre sur des zones humides dont l'alimentation en eau a été perturbée par divers aménagements (fossés de drainage notamment), ou sur lesquelles la végétation n'est plus entretenue (travaux de bucheronnage, débroussaillage, broyage).

Pour plus d'informations sur la politique actuelle en faveur des zones humides, vous pouvez visionner cette courte vidéo de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

<https://www.youtube.com/watch?v=rVStFHRfOnc>

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

On entend par « zones humides » des espaces au sein desquels l'eau est présente en quantité importante, et de façon prolongée pendant une bonne partie de l'année, en surface ou/et dans les premiers centimètres du sol.

Ces milieux offrent différents visages : marais, étangs, tourbières, prairies, forêts, milieux alluviaux, roselières...

Un constat alarmant

Les zones humides ont été longtemps considérées comme des milieux insalubres, ne présentant aucun intérêt. L'urbanisation, les modifications de pratiques agricoles, et les aménagements hydrauliques (drainages notamment), les ont fait régresser de plus de 50% à la fin du 20ème siècle.

Pourquoi protéger les zones humides ?

Les zones humides abritent une biodiversité riche et abritent parfois des espèces rares (plus de 30% des plantes remarquables et menacées en France, et 50% d'espèces d'oiseaux sont inféodés à ces milieux). C'est le troisième écosystème au monde le plus riche biologiquement, derrière les récifs coralliens et la forêt équatoriale.

Elles assurent également un rôle primordial pour la bonne gestion de la ressource en eau :

- Certaines sont qualifiées d'éponges, en référence à leurs capacités de stockage et de restitution diffuse de l'eau, qui permettent de limiter l'intensité des crues et de réalimenter les rivières et nappes souterraines en période sèche.
- D'autres ont la capacité de filtrer et d'épurer les eaux, et de ralentir les ruissellements.

Ces régulations naturelles contribuent ainsi à limiter les risques naturels et sanitaires, au bénéfice de tous.

Toutes les zones ne réalisent pas l'ensemble des fonctions évoquées. Mais leur fonctionnement en réseau peut être complémentaire. Il est donc important de les préserver dans leur ensemble au niveau d'un territoire.